

Obligations des clubs – Championnat Régionaux Seniors Masculins – Saison 2025/2026

Article 9						
	Engagement en CPDL Seniors	Engagement équipe réserve Senior en Championnat	Licenciés U12 à U19	Statut des éducateurs	Statut de l'arbitrage***	Installations sportives
Régional 1 Intersport	Oui	Oui	Engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U19 ou U18 ou U17) dans les championnats officiels de jeunes masculins (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme, OU Licencier 26 joueurs U12 à U19* participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles <i>de football Libre en équipe en nom propre, et/ou</i> en groupement de jeunes <i>et/ou</i> en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	BEF sur équipe 1 du club + BMF (ou en cours**) sur catégorie "jeunes"	5 arbitres dont 3 arbitres majeurs	T4 minimum Si utilisation repli : T5 Eclairage Niveau E5 minimum
Régional 2	Oui	Oui	Engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U19 ou U18 ou U17) dans les championnats officiels de jeunes masculins (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme, OU Licencier 22 joueurs U12 à U19* participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles <i>de football Libre en équipe en nom propre, et/ou</i> en groupement de jeunes <i>et/ou</i> en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé		4 arbitres dont 2 arbitres majeurs	T5 minimum Si utilisation repli : T6 Eclairage Niveau E6
Régional 3	Oui	Oui	Engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U19 ou U18 ou U17) dans les championnats officiels de jeunes masculins (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme, OU Licencier 18 joueurs U12 à U19* participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles <i>de football Libre en équipe en nom propre, et/ou</i> en groupement de jeunes <i>et/ou</i> en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	BMF DF coach seniors (ou en cours**)	3 arbitres dont 2 arbitres majeur	T5 minimum Si utilisation repli : T6 Eclairage Niveau E6

*Les rencontres disputées en seniors sont comptabilisées.

** En cours = Pour les BMF et BEF : en formation effective, c'est-à-dire, éducateur en formation professionnelle ayant réussi le test d'entrée en formation et ayant été positionné et toujours en formation active. Pour les CFF : - inscrits avant le début du championnat au module, ou - titulaire de l'attestation de formation et inscrit dans une session de certification pour la saison en cours

Ces dispositions dérogatoires pour l'éducateur en cours de formation ne sont valides que pour une saison. La VAE ne constitue pas une entrée en formation.

***Information indicative : l'obligation en nombre d'arbitre dépend de l'équipe première du club (se reporter à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage)